

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**APPEL D'OFFRES
SOUSSION PUBLIQUE – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
SURVEILLANCE – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE CLAUDE-AUDY**

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour le projet suivant :

« Services professionnels pour la surveillance – travaux de prolongement de la rue Claude-Audy »

SOUSSION N° : AO 2015-50,2 ING

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **13 janvier 2022**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUSSIONS : au plus tard le **31 janvier 2022, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7. Les enveloppes #1 seront ouvertes sur-le-champ. Les enveloppes #2 seront ouvertes en comité de sélection à la suite de l'évaluation qualitative des soumissions reçues.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, **M. Simon Brisebois, ing.**, à l'adresse courriel suivante sbrisebois@vsj.ca ou par téléphone au 450-436-1512, poste 3462.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins quatre-vingt-seize (96) heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX :

- Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de drainage, de bassin de rétention, de nivellement, de préliminaire de rue, de pavage, de trottoir, de bordures, de piste cyclable, d'éclairage de rue, d'aménagement paysager et de prolongement des réseaux d'utilités publiques sur la rue Claude-Audy (VP 2015-50,1).

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 12 janvier 2022.

Le greffier adjoint de la Ville,

SIMON VINCENT, avocat